



		A compléter par la Composante
Date du dépôt de la demande		22/05/2020
Code et Nom Composante		963 UFR STAPS
Formation concernée	Mention	Master STAPS métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, enseignement du second degré parcours EPS
	Parcours	
	Année du cursus concernée par la modification	Master 1 MEEF EPS
Typologie et formulation de la demande :		<input type="checkbox"/> Modification de maquette :
		<p><input checked="" type="checkbox"/> Modification des modalités de contrôle de connaissances</p> <p>Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID 19, et dans la perspective des évaluations de seconde session, le bureau de direction de l'UFR STAPS a souhaité que la révision des modalités de contrôle des connaissances (MCC) s'applique dans le cadre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Toutes les évaluations sont considérées comme des contrôles continus. Il n'y a donc pas d'obligation d'anonymat.- Les épreuves d'évaluation de la seconde session se dérouleront du 15 au 26 juin, selon un calendrier défini pour chaque formation.- Pour toute épreuve, les étudiant·e·s sont averti·e·s au moins 2 semaines avant de la date, de l'heure et des nouvelles modalités d'évaluation (régime général et dispensés d'assiduité).- Toutes les évaluations doivent utiliser la plateforme Madoc (diffusion des sujets et recueil des devoirs), disposant de toutes les fonctionnalités adaptées et sécurisées.- La seconde session sera accessible sur inscription sur les EC et UE non-validées par l'étudiant.e (moins de 10) <p>Cf tableau joint</p>